

4 MARS 1989
PAGES 4-9

SEMI-RAIL : PREMIERES VENTES DE COMBITRANS

La société Intermotra qui commercialise en Europe le système Combitrans vient de signer à l'occasion de JTR 89 le premier contrat de ventes de 10 unités avec un transporteur français : la société Claraco. Le Combitrans, rappelons-le, devrait quelque peu révolutionner le transport rail-route puisqu'il ne rend plus nécessaires les chantiers de transbordement jusqu'ici spécialisés dans le levage de véhicules ou de caisses lorsqu'ils changent de mode de transport.

En effet, le Combitrans dont nous avons parlé dans notre numéro 1548 (La SNCF déraille ?) associe sur une même plate-forme de transport des essieux routiers à suspensions pneumatiques et des bogies ferroviaires amovibles. La manœuvre de substitution pouvant être effectuée par le seul conducteur du poids-lourd.

Pour la société Claraco et son directeur général Robert Claraco, ce système devrait lui permettre de desservir l'Ariege et plus généralement la région Midi-Pyrénées où se trouve le siège de la société en organisant des lignes rail-route d'une part vers l'Espagne et d'autre part au départ du centre de transbordement de Toulouse en direction de la région parisienne, du Nord/Pas-de-Calais et vers le Benelux par la suite.

L'entreprise Claraco, bien que particulière puisqu'elle est à la fois transporteur public, privé, affréteur et négociant en fruits et légumes depuis les Pyrénées et l'Espagne (Barcelone), a déjà une bonne expérience du trafic rail-route. Aussi la mise en service de 10 unités du Combitrans en juillet prochain devrait lui permettre une plus grande souplesse.

Déjà client de la CNC et de Novatrans, Claraco espère intégrer ses

« Combitrans » au sein des trains combinés au départ de Toulouse déjà existants.

Cas peut être unique, signale Robert Claraco, directeur général de la société, à l'heure actuelle ses marchandises utilisant la traction mixte rail-route bénéficient depuis l'Ariege jusqu'à Toulouse, d'une dérogation exceptionnelle qui leur permet d'être tractées jusqu'à Toulouse par le train Express Voyageurs. Et Robert Claraco espère poursuivre dans cette voie en adoptant le système semi-rail Combitrans. Son idée a terme etant à l'instar des autorails qui rabattent les voyageurs vers les trains reliant les grandes métropoles, d'utiliser également le réseau ferroviaire régional afin de relier les centres de chargement de ses matériels aux chantiers de départ des trains combinés.

L'utilisation du semi-rail enfin devrait permettre à Claraco d'effectuer 50 allers-retours par quinzaine,

soit 2 000 tonnes de trafic par mois ou 17 000 kilomètres.

Soit trois rotations La Tour de Carol-Paris la première semaine et deux autres la seconde semaine seulement en raison de contraintes d'exploitation.

Une première intéressante pour Intermotra donc, qui commercialise le Combitrans et qui vient de créer la SNTC, une société qui pourrait être chargée de gérer en France l'utilisation des bogies du semi-rail si les actuels opérateurs de transport combiné ne convenaient pas de s'en préoccuper. Comme l'a expliqué Jean-Luc Giraudo, PDG d'Intermotra, pour paraphraser le directeur commercial de Fret SNCF (voir aussi notre n° 1548) Alain Poinssot, « si les opérateurs de transport combine ne prennent pas d'initiatives d'ici fin 1989, à l'égard du semi-rail, Intermotra se devra, elle, d'en prendre ».

J.-P.L.



ROBERT CLARACO SUR LE STAND INTERMOTRA A JTR 89 SIGNANT L'ACTE D'ACQUISITION DE 10 SEMI-RAIL COMBITRANS. A DROITE, J.-L. GIRAUDO, PDG D'INTERMOTRA.

DIRECTION COMMERCIALE : 19 avenue George V, 75008 PARIS
Tél. (33) 1 47 20 04 42 - Télécopie (33) 1 47 20 05 17.
SIÈGE SOCIAL : BP 213 - ZI Toulon Est, 83089 TOULON CEDEX
Tél. (33) 94 08 23 47 - Télécopie (33) 94 08 23 48

SA au Capital de 17 000 000 FF
RC 88B959 - APE 3114 - SIRET 3487356480001